

Commune de Vézelize, le 11 avril 2017

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 avril 2017

La séance est ouverte à 20 h 30 sous la présidence de M. Dominique VOLLMAR, Maire.

Etaient présents : Mmes Julie DAVID, Martine LECLERC, Chantal MOINE et Gisèle ODE, MM. Philippe BACHMANN, Stéphane COLIN, Philippe GRANGE, Alain MOUGENOT, Bernard ROBLOT et Hubert VIRION

Etaient excusés : Mmes Isabelle BIRKER et Carine HUIN, M. Jean-Paul SCHMITZ

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à : Mme Isabelle BIRKER à M. Philippe BACHMANN, Mme Carine HUIN à M. Dominique VOLLMAR, M. Jean-Paul SCHMITZ à M. Bernard ROBLOT

Suivant l'article L. 2121-14 du C.G.C.T, Mme Gisèle ODE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

I. **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 30 MARS 2017**

L'approbation du compte-rendu de la réunion du 30 mars 2017 interviendra lors d'une prochaine réunion.

II. **QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES**

1) **COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU SERVICE « GENERAL » ET COMPTE DE GESTION(16/2017 et 17/2017)**

Le Maire ayant quitté la séance, le Conseil municipal siège sous la présidence de M. Bernard ROBLOT, conformément à l'article L.2121-4 du Code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par **12 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention**, adopte le compte administratif de l'exercice 2016 arrêté comme suit :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	676 457,98 €	Dépenses	338 573,52 €
Recettes	881 442,76 €	Recettes	210 944,83 €
Reports		Reports	

Commune de Vézelize, le 11 avril 2017

2015	359 060,08 €	2015	667 990,00 €
------	--------------	------	--------------

RESTES A REALISER REPORTEES EN 2016			
Section fonctionnement		Section investissement	
Dépenses	0 €	Dépenses	1 042 524,33 €
Recettes	0 €	Recettes	272 100,00 €

Compte de gestion :

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que la Trésorière a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

Considérant que toutes les opérations sont régulières.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Voté à l'**unanimité** des présents.

2) AFFECTATION DU RESULTAT (18/2017)

Commune de Vézelize, le 11 avril 2017

<u>Résultat de l'exercice</u>	204 984,78
<u>Résultats antérieurs reportés</u>	359 060,08
Résultat à affecter	564 044,86
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	540 361,31
Solde des restes à réaliser d'investissement	-770 424,33
Besoin de financement	230 063,02
AFFECTATION	564 044,86
Affectation en réserves R1068 en investissement	230 063,02
Report en fonctionnement R002	333 981,84
DEFICIT REPORTE	

3) FIXATION DES TAUX DES IMPOSITIONS COMMUNALES (19/2017)

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** après en avoir délibéré, décide de fixer comme suit les taux des différentes impositions communales pour l'année 2017 :

- TAXE D'HABITATION 18,82 %
- FONCIER BATI 10,92 %
- FONCIER NON BATI 15,44 %
- CFE 16,23 %

(Les taux sont inchangés par rapport à 2016)

4) BUDGET PRIMITIF 2017 DU SERVICE GENERAL (20/2017)

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, après en avoir délibéré, arrête le budget primitif 2017 du service général aux chiffres ci-après :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 797 005,04 €

Recettes : 1 146 180,84 €

Section d'investissement :

Dépenses : 1 252 783,63 €

Recettes : 1 300 362,40 €

Commune de Vézelize, le 11 avril 2017

5) Attribution des subventions aux associations (21/2017)

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, après en avoir délibéré, décide d'attribuer aux associations et groupements d'intérêt local les subventions suivantes, au titre de l'exercice 2017 :

Associations culturelles et de loisirs :

M.J.C. LE COUARAIL.....	6 100 €
ASSOCIATION DU GRENIER DES HALLES.....	1 400 €
ECOLE DE MUSIQUE DU SAINTOIS.....	110 €
ASSOCIATION DES AMIS DE L'ORGUE DE VEZELISE.....	1 200 €

Associations sportives et de plein air :

JUDO-CLUB DU SAINTOIS.....	750 €
GROUPE SPORTIF DE VEZELISE.....	7 500 €
ASSOCIATION COLO RE.....	120 €
ASSOCIATION LES AMIS DU CAMP DU TOM.....	250 €
YAKA'DANSER.....	400 €
ASSOCIATION LES AMIS DE VEZELISE.....	700 €
ASSOCIATION LES RANDONNEURS DU SAINTOIS.....	300 €

Associations sociales et d'entraide :

CLUB DES CHEVEUX D'ARGENT.....	200 €
ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL.....	170 €
MEDAILLES MILITAIRES.....	110 €
SECTION A.M.C.....	120 €
ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG.....	60 €
ASSOCIATION ESPACE MEMOIRE 1939/1945.....	1 000 €
RESTOS DU CŒUR.....	200 €
SECOURS CATHOLIQUE.....	200 €
BANQUE ALIMENTAIRE.....	200 €
SECOURS POPULAIRE.....	200 €
LIEU D'ACCUEIL PARENTS ENFANTS (LAPE).....	150 €

Commune de Vézelize, le 11 avril 2017

6) Subvention au Collège Robert Géant (22/2017)

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention de 80 € au FSE du Collège Robert Géant, en vue de la réalisation d'un hôtel à insectes par les élèves de la classe de 6^{ème} 5.

7) Attribution d'une subvention au CCAS au titre de l'exercice 2017 (23/2017)

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention de 3 000 € au C.C.A.S., au titre de l'exercice 2017.

8) Acquisition d'un matériel de sonorisation (24/2017)

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, après en avoir délibéré, décide de procéder à l'acquisition d'un matériel de sonorisation auprès des établissements JENNY Audio à MAIZIERES, suivant devis du 7 février 2017.

III) Questions diverses

Mme Julie David donne lecture d'un message reçu de la part de la présidente de Familles Rurales et Compagnie l'informant du licenciement du directeur en charge de l'accueil périscolaire. Le Maire s'étonne de ne pas en avoir été informé.

M. MOUGENOT souhaite débattre de la demande de M. et Mme CONRAUX concernant l'éclairage de la rue de la brasserie. Le Maire indique que le sujet a été débattu et tranché lors de la précédente séance et qu'il n'y a pas lieu d'y revenir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50.